

No 57

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 11 MAI 1944

PRIÈRES.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 mars 1944,—Etat montrant:—1. Quelles sommes d'argent le gouvernement a-t-il dépensées chaque année pour fournir des articles de sport aux soldats, *a*) qui font partie des forces canadiennes en Grande-Bretagne, *b*) qui sont en Italie, en Afrique et sur d'autres fronts de guerre, *c*) qui sont dans les divers camps du Canada, *d*) qui sont prisonniers de guerre outre-mer, *e*) qui sont sur tous les autres théâtres de guerre outre-mer?

2. Ce service relève-t-il du gouvernement et fait-il double emploi avec d'autres services?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mars 1944,—Copie de toute la correspondance échangée entre le Comité national catholique laïque et le gouvernement dans le but de hâter autant que possible la date de l'érection de chapelles pour répondre aux besoins spirituels de nos forces armées, soit de l'armée, de la marine ou de l'aviation.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 mai 1944,—Etat montrant:—Quel montant a été payé par le gouvernement fédéral aux cultivateurs de chacune des provinces du Canada, depuis 1939 jusqu'aujourd'hui, en primes pour la fabrication: *a*) du beurre; *b*) du fromage et *c*) pour le lait?

M. Roy propose, appuyé par M. Dorion,—Que l'on prenne immédiatement l'étude des avis de motions de députés afin que l'avis inscrit au feuillet à mon nom pour suspendre la résolution adoptée par la Chambre le 11 février donnant préséance aux mesures du gouvernement, soit pris en considération afin de faciliter l'adoption du Bill No 110, Loi modifiant certaines instructions du service sélectif national (ministère du Travail).

M. l'Orateur décide que la motion est contraire au Règlement parce que toute motion relative aux affaires de la Chambre doit être présentée par le leader de la Chambre.